

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/106 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES EFFECTIFS CIBLES DES AGENCES ET OFFICES POUR L'EXERCICE 2013

---

#### SEANCE DU 6 JUIN 2013

L'An deux mille treize et le six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
M. FRANCISCI Marcel à Mme MERMET Valérie  
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles  
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme RUGGERI Nathalie à M. SUZZONI Etienne

M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 02/247 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- VU** la délibération n° 10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010 autorisant le Président du Conseil Exécutif à modifier les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la délibération n° 12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012 précisant les modalités de l'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur les agences et offices,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les effectifs cibles des agences et offices au 31 décembre 2013, à savoir :

- Agence de Développement Economique de la Corse : 56 CDI
- Agence du Tourisme de la Corse : 51 CDI
- Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse : 41 CDI
- Office de Développement Agricole et Rural de la Corse : 116 CDI
- Office de l'Environnement de la Corse : 174 CDI

- Office d'Équipement Hydraulique de Corse : 241 CDI
- Office des Transports de la Corse : 11 CDI

Soit un total de 690 CDI pour l'ensemble des établissements.

**ARTICLE 2 :**

**REAFFIRME** que les créations de postes ne pourront intervenir que dans le seul cadre du Budget Primitif et, à titre accessoire, dans le cadre du Budget Supplémentaire.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 juin 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

**DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****OBJET : SITUATION DES EFFECTIFS DES AGENCES ET DES OFFICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****Le contexte**

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a permis, dans le cadre de l'article 43, codifié au CGCT à l'article L. 4424-41, que la Collectivité Territoriale de Corse définisse au sein de son Assemblée les conditions d'exercice de son pouvoir de tutelle sur les agences et offices.

La délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices et portant modification des statuts de ces établissements publics a ainsi permis d'instaurer une tutelle effective des agences et offices. Dans son article 8, en particulier, elle prévoit des dispositions sur les effectifs des établissements et sur les dotations correspondantes :

Le tableau détaillé des effectifs et des créations de postes prévues est annexé au projet de budget (ou ses modifications) soumis à l'Assemblée de Corse.

Le budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse comportant le projet de budget de l'établissement public, fixe les dotations de la Collectivité Territoriale ainsi que les emplois dont la création est autorisée, et précise les politiques qui doivent être mises en œuvre.

Le Conseil d'Administration de l'établissement public adopte ensuite le budget primitif de l'établissement détaillant les masses de crédits et les emplois.

La délibération n° 10/064 AC du 27 mai 2010 autorisant le Président du Conseil Exécutif à modifier les modalités d'exercice de tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices a permis de renforcer effectivement le dispositif de tutelle en donnant au Conseil Exécutif les moyens effectifs d'un véritable contrôle et à l'Assemblée la nécessaire information.

En effet, il s'avère que l'exercice de la tutelle n'a pas été strictement conforme à la volonté de l'Assemblée jusqu'à une période récente. En effet, contrairement à la délibération du 18 décembre 2002, les créations de postes dans les établissements n'ont pas été systématiquement validées par l'Assemblée de Corse et quand elles étaient soumises à son approbation, elles ne se faisaient pas toujours dans le cadre du budget primitif ou du budget supplémentaire alors même que les créations de postes s'accompagnent nécessairement d'un impact sur la masse salariale de l'établissement. Il s'avère ainsi que des créations de postes ont pu être validées par l'Assemblée de Corse dans le cadre de délibérations instaurant de nouveaux dispositifs d'aides.

Plus que jamais, il s'avère aujourd'hui nécessaire de réaffirmer les termes de la délibération de 2002 pour que les créations de postes interviennent de préférence lors de l'adoption du budget primitif et, à la marge, au budget supplémentaire.

La motion déposée par le groupe « Rassembler pour la Corse » sur les créations de postes au sein des agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse lors de la session des 14 et 15 mars dernier, s'appuyant sur les conclusions des travaux de la commission de contrôle, a amené l'Assemblée de Corse à demander un tableau détaillé des effectifs des agences et offices au 31 décembre 2012 ainsi qu'un tableau récapitulatif des créations d'emplois proposées avant cette même date.

Le délégué général chargé de la tutelle a donc mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à cette demande de l'Assemblée.

### **La situation des effectifs des agences et des offices**

Un travail de recensement a été mis en place avec l'ensemble des agences et des offices. Il visait principalement à contrôler les données effectives en matière d'effectifs des établissements.

Ce recensement a permis de mettre à jour un certain nombre de difficultés :

- Des créations de postes ont pu être validées par l'Assemblée de Corse dans le cadre de délibérations instaurant de nouveaux dispositifs d'aides. Les conclusions de la commission de contrôle n'en font pas état alors que ces décisions sont de nature à expliquer en partie l'écart évalué entre les postes nouveaux et les postes autorisés. On peut citer pour exemple la délibération n° 03/194 AC du 17 mars 2003 approuvant les dispositions relatives au mode opératoire du réseau à haut débit de promotion des usages sociaux.
- Il a pu être constaté par ailleurs que des annexes budgétaires relatives à l'état des effectifs des établissements, jointes aux comptes administratifs, avaient été interprétées de façon erronée par la commission de contrôle du fait d'une présentation pouvant porter à confusion. C'est le cas notamment de l'Office de l'Environnement de la Corse dont la présentation des états a amené la commission de contrôle à recenser au 31 décembre 2011 un effectif de 189 CDI alors même qu'au 31 décembre 2012 les CDI sont seulement au nombre de 158 (soit un écart de 31 personnes).

Par conséquent, afin de permettre une information rapide et fiable de l'Assemblée, il a été décidé de présenter l'effectif réel de chacun des agences et offices au 31 décembre 2012 et de retracer les décisions de créations de postes prises ou à venir sur l'exercice 2013 afin de définir un effectif cible au 31 décembre 2013 pour chacun des établissements. Sept fiches sont à cet effet annexées au présent rapport pour chacun des établissements de la Collectivité, une huitième récapitule la situation pour l'ensemble des établissements.

La définition de cet effectif cible constitue un outil réel de pilotage qui permettra dans le cadre d'un rapport annuel à l'Assemblée de Corse de connaître la situation réelle des effectifs des agences et des offices et de mieux maîtriser les masses salariales correspondantes.

**Il est donc demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir :**

- **approuver les effectifs cibles de chaque établissement au 31 décembre 2013 ;**

- **réaffirmer que les créations de postes ne pourront intervenir que dans le seul cadre du budget primitif et, à titre accessoire, dans le cadre du budget supplémentaire.**

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Agence de Développement Economique de la Corse**

La situation des effectifs de l'agence est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	32	5	32	5
Catégorie B	18	1	16	1
Catégorie C	3		3	
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>6</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'ADEC sont au nombre de 53 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	32	5
Catégorie B	18	1
Catégorie C	3	
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>6</b>

Par délibération n° 12/260 AC du 21 décembre 2012, portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013, l'Assemblée de Corse a autorisé la création de 3 postes en catégorie A<sup>1</sup> :

	Création de postes au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	3	
Catégorie B		
Catégorie C		
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

L'effectif cible de l'ADEC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	35	5
Catégorie B	18	1
Catégorie C	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>6</b>

### **Agence du Tourisme de la Corse**

La situation des effectifs de l'agence est la suivante au 31 décembre 2012 :

<sup>1</sup> Cf. page 36 programme 2100 - ADEC du rapport de présentation du BP 2013



	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	21	0	21	0
Catégorie B	30	4	30	4
Catégorie C	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>4</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'ATC sont au nombre de 51 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	21	0
Catégorie B	30	2
Catégorie C	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>3</b>

Par délibération n° 12/260 AC du 21 décembre 2012, portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013, l'Assemblée de Corse a validé la création de 2 postes de CDD d'une durée de 4 ans pour procéder au remplacement de 2 agents mis à disposition de la CTC (le poste en catégorie B intervenant en régularisation car déjà pourvu)<sup>2</sup> :

	Création de postes au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	0	1
Catégorie B		1
Catégorie C		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

L'effectif cible de l'ATC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	21	1
Catégorie B	30	2
Catégorie C	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>4</b>

### **Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse**

La situation des effectifs de l'agence est la suivante au 31 décembre 2012 :

<sup>2</sup> Cf. page 45 du rapport de présentation du BP 2013 - 2211 Personnel/Administration générale

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	7	0	4	0
Catégorie B	2	0	2	0
Catégorie C	2	0	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

Les 11 postes ouverts se décomposent en 7 postes transférés de la Collectivité vers l'AAUC à sa création<sup>3</sup>. Le transfert a été acté dans le cadre de la délibération n° 11/323 AC portant approbation du BP 2012. 4 postes (3 chargés d'études de catégorie A et un comptable de catégorie B) viennent compléter les effectifs par des recrutements externes, postes non approuvés par l'Assemblée de Corse.

Par délibération n° 12/258 AC du 20 décembre 2012, l'Assemblée de Corse a acté le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la direction déléguée à l'énergie de l'Office de l'environnement de la Corse vers l'Agence, de 16 CDI se répartissant de la façon suivante :

	Postes budgétaires transférés l'OEC au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	12	
Catégorie B	3	
Catégorie C	1	
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>0</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'AAUC sont donc au nombre de 27 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	19	
Catégorie B	5	
Catégorie C	3	
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>0</b>

Par délibération n° 12/260 AC du 21/12/2012, portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013, l'Assemblée de Corse a validé la création de 14 postes en CDI (12 pour l'activité urbanisme, 2 pour l'activité énergie) selon la répartition suivante<sup>4</sup> :

<sup>3</sup> La délibération n° 11/326 AC en date du 15 décembre 2011 portant création de l'Agence n'a pas acté la création des postes

<sup>4</sup> Cf. page 107 du rapport de présentation du BP 2013, programme 3713 Agence.

	Création de postes au 1/	
	CDI	CDD
Catégorie A	8	
Catégorie B	5	
Catégorie C	1	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

L'effectif cible de l'AAUC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	27	0
Catégorie B	10	0
Catégorie C	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>0</b>

### **Office de Développement Agricole et Rural de la Corse**

La situation des effectifs de l'office est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	41	1	40	1
Catégorie B	60	3	58	3
Catégorie C	12	6	12	6
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>10</b>	<b>110</b>	<b>10</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'ODARC sont donc au nombre de 113 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	41	1
Catégorie B	60	3
Catégorie C	12	6
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>10</b>

Par délibération n° 12/260 AC du 21 décembre 2012, portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013, l'Assemblée de Corse a validé la création de 3 postes en CDI correspondants à la titularisation des trois agents « CREPAC » selon la répartition suivante<sup>5</sup> :

	Création de postes au 1/	
	CDI	CDD
Catégorie A	0	0
Catégorie B	3	0
Catégorie C		
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

L'effectif cible de l'ODARC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	41	1
Catégorie B	63	3
Catégorie C	12	6
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>10</b>

### **Office de l'Environnement de la Corse**

La situation des effectifs de l'office est la suivante au 31 décembre 2012 :

<sup>5</sup> Cf. page 51 du rapport de présentation du BP 2013, programme 2311 ODARC - Agriculture

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	113	9	110	9
Catégorie B	38	14	38	13
Catégorie C	10	5	10	5
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>28</b>	<b>158</b>	<b>27</b>

Par délibération n° 12/258 AC du 20 décembre 2012, l'Assemblée de Corse a acté le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la direction déléguée à l'énergie de l'Office de l'environnement de la Corse vers l'Agence d'Aménagement durable, de la planification et d'Urbanisme de la Corse, de 16 CDI se répartissant de la façon suivante :

	Postes budgétaires transférés l'OEC au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	12	
Catégorie B	3	
Catégorie C	1	
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>0</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'OEC sont donc au nombre de 145 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	101	9
Catégorie B	35	14
Catégorie C	9	5
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>28</b>

Au BP 2013, l'Assemblée de Corse n'a pas acté la création de postes mais a validé le fait que les ajustements portant sur le nombre de postes budgétaires seront l'objet d'une communication à l'Assemblée de Corse lors de l'adoption du budget supplémentaire pour l'exercice 2013<sup>6</sup>.

Pour autant, l'Office a commencé une réflexion sur la restructuration de ses missions et a fait adopté lors de son conseil d'administration du 26 mars 2013 deux délibérations n° 13/002 et 13/003, actant les éléments suivants :

D'une part, la création de 20 postes de CDI (9 A, 10 B et 1 C) ouverts prioritairement aux agents en position de CDD à l'office actuellement, ce qui porterait le nombre de CDI à 165 et réduirait d'autant le nombre de CDD comme le montre le tableau suivant :

<sup>6</sup> Cf. page 93 du rapport de présentation du BP 2013 - programme 3212 O.E.C., paragraphe 13 - Direction administrative et financière.

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	110	0
Catégorie B	45	4
Catégorie C	10	4
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>8</b>

D'autre part, la demande de création de 7 postes en CDI pour faire face au développement des missions et activités de l'établissement et de 8 CDD pour assurer des missions au titre de conventions particulières avec des partenaires assurant le financement de ces postes.

Enfin, il convient d'ajouter la demande de création de 2 postes supplémentaires (non actés par le CA du 26 mars dernier) en CDI rendus nécessaires au département administratif et financier pour faire face notamment à des départs en retraite. Le tableau ci-après retrace ces créations :

	Postes à créer	
	CDI	CDD
Catégorie A	5	6
Catégorie B	2	2
Catégorie C	2	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

L'effectif cible de l'OEC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	115	6
Catégorie B	47	6
Catégorie C	12	4
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>16</b>

### **Office d'Équipement Hydraulique de Corse**

La situation des effectifs de l'office est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	56	0	55	0
Catégorie B	133	5	128	5
Catégorie C	46	22	45	22
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>27</b>	<b>228</b>	<b>27</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'OEHC sont au nombre de 235 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	56	0
Catégorie B	133	5
Catégorie C	46	22
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>27</b>

Par délibération n° 12/260 AC du 21 décembre 2012, portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013, l'Assemblée de Corse a autorisé la création de 6 postes (1 en catégorie A et 5 en catégorie B) <sup>7</sup> :

	Création de postes au 1/	
	CDI	CDD
Catégorie A	1	0
Catégorie B	5	0
Catégorie C	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

L'effectif cible de l'OEHC au 31 décembre 2013 est donc de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	57	
Catégorie B	138	
Catégorie C	46	20
<b>TOTAL</b>	<b>241</b>	<b>20</b>

*Remarque : L'Office compte à ce jour 20 agents en situation d'invalidité ou transitoire, agents pour lesquels, en cas de reprise du travail, il conviendra de procéder à la création des postes budgétaires correspondants.*

### **Office des Transports de la Corse**

La situation des effectifs de l'office est la suivante au 31 décembre 2012 :

<sup>7</sup> Cf. page 67 programme 2511 - Maîtrise de l'eau OEHC du rapport de présentation du BP 2013

	Postes ouverts au 31/12/2012		Postes pourvus au 31/12/12	
	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)	CDI (postes budgétaires)	CDD (postes non budgétaires)
Catégorie A	5	0	6	0
Catégorie B	5	0	5	0
Catégorie C	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

On peut noter un dépassement au 31/12/2012 des CDI de catégorie A lié à une période de chevauchement où deux agents occupaient le même poste (un des deux partant à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les postes ouverts pour l'OTC sont au nombre de 11 CDI :

	Postes ouverts au 1/1/2013	
	CDI	CDD
Catégorie A	5	0
Catégorie B	5	0
Catégorie C	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

L'office n'ayant fait aucune demande de création de postes au BP 2013, l'effectif cible de l'office au 31 décembre 2013 est de :

	Postes ouverts	
	CDI	CDD
Catégorie A	5	0
Catégorie B	5	0
Catégorie C	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

### **Ensemble des agences et des offices**

Situation des effectifs au 31 décembre 2012 :



Postes ouverts au 31/12/2012									
Nbre de	CDI	ADEC	ATC	AAUC	ODARC	OEC	OEHC	OTC	TOTAL
Catégorie A	32		21	7	41	113	56	5	275
Catégorie B		18	30	2	60	38	133	5	286
Catégorie C		3	0	2	12	10	46	1	74
<b>TOTAL</b>		<b>53</b>	<b>51</b>	<b>11</b>	<b>113</b>	<b>161</b>	<b>235</b>	<b>11</b>	<b>633</b>

Postes pourvus au 31/12/2012									
Nbre de	CDI	ADEC	ATC	AAUC	ODARC	OEC	OEHC	OTC	TOTAL
Catégorie A	32		21	4	40	110	55	6	268
Catégorie B		16	30	2	58	38	128	5	277
Catégorie C		3	0	2	12	10	45	1	73
<b>TOTAL</b>		<b>51</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>110</b>	<b>158</b>	<b>228</b>	<b>12</b>	<b>611</b>

Effectif cible au 31 décembre 2013 :

Effectif cible au 31/12/2013									
Nbre de	CDI	ADEC	ATC	AAUC	ODARC	OEC	OEHC	OTC	TOTAL
Catégorie A	35		21	27	41	115	57	5	301
Catégorie B		18	30	10	63	47	138	5	311
Catégorie C		3	0	4	12	12	46	1	78
<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>51</b>	<b>41</b>	<b>116</b>	<b>174</b>	<b>241</b>	<b>11</b>	<b>691</b>